

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference  
in Federal Electoral Processes and  
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère  
dans les processus électoraux et les  
institutions démocratiques fédéraux

## Résumé d'interrogatoire à huis clos : Nabih Eldebs, Adelle Ferguson, Marie-Hélène Chayer, Bridget Walshe, Michael MacDonald\*

Les avocats de la Commission ont interrogé de hauts responsables du Secrétariat de la sécurité et du renseignement (« **S et R** ») du Bureau du Conseil privé (« **BCP** ») au cours d'audiences à huis clos tenues en juillet et août 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger les témoins. L'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

### 1. Interrogatoire par les avocats de la Commission

- [1] Les témoins ont confirmé l'exactitude du résumé de leur entrevue et ont adopté son contenu comme faisant partie intégrante de leur preuve devant la Commission.

#### 1.1 Témoins

- [2] Nabih Eldebs est secrétaire adjoint du Cabinet, S et R, fonction qu'il occupe depuis décembre 2023. À ce titre, il a autorité sur quatre directions de la S et R :

- a) La direction des Opérations, ayant à sa tête la directrice des Opérations, Bridget Walshe, qui s'occupe de toutes les questions opérationnelles touchant la sécurité

---

\* Traduction.

## NON CLASSIFIÉ

et le renseignement au Canada, y compris la sécurité des élections et la cybersécurité, et assure la liaison au quotidien avec le cabinet du premier ministre (« **CPM** ») sur toutes ces questions;

- b) La direction de la Politique stratégique et de la planification, ayant à sa tête la directrice de la Politique stratégique et de la planification, Adelle Ferguson, qui s'occupe de l'élaboration des politiques sur la sécurité et le renseignement au sein du gouvernement fédéral et de la communauté de la sécurité nationale. Elle a, par exemple, contribué à la rédaction du projet de loi C-70.
- c) L'Unité de coordination des examens [ayant à sa tête un directeur qui ne faisait pas partie du groupe de personnes interrogées], qui assure la liaison avec l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (« **OSSNR** ») et le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (« **CPSNR** »).
- d) La direction des Opérations de sécurité (« **OPSEC** »), [ayant à sa tête un directeur qui ne faisait pas partie du groupe de personnes interrogées], qui est responsable des opérations de sécurité physique au sein du BCP, ainsi que de la vérification des antécédents et des habilitations de sécurité pour toutes les nominations par le gouverneur en conseil.

[3] Michael MacDonald a été secrétaire adjoint du Cabinet, S et R, de mai 2020 à juin 2023. Il est aujourd'hui sous-ministre adjoint principal au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Il y supervise la modernisation de la suite de sécurité de la fonction publique canadienne (c.-à-d., la sécurité des ministères).

[4] Marie-Hélène Chayer a été questionnée en sa qualité d'ancienne secrétaire adjointe par intérim de la S et R. Elle a occupé cette fonction de juin à octobre 2023. Auparavant, elle a dirigé le Groupe de travail sur l'ingérence étrangère relevant du BCP (de janvier à juin 2023). Elle est actuellement secrétaire adjointe du Cabinet, Secrétariat du Conseil de la sécurité nationale (« **CSN** »), poste qu'elle occupe depuis octobre 2023. Le 8 juillet 2023, le Secrétariat du CSN a fusionné avec le Secrétariat de l'évaluation du renseignement (« **SER** »). M<sup>me</sup> Chayer dirige aujourd'hui les deux.

## NON CLASSIFIÉ

## 1.2 Rôle et fonctions du Secrétariat de la S et R

- [5] Les témoins ont convenu qu'une partie des fonctions du Secrétariat de la S et R étaient les suivantes :
- a) Formuler des conseils en matière de politiques et assurer le soutien à la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement (« **CSNR** ») auprès du premier ministre par l'intermédiaire du CSNR adjoint;
  - b) Assumer un rôle de rassembleur au sein de la communauté de la sécurité et du renseignement, ce qui comprend participer à divers comités de sécurité nationale – ou en assurer le secrétariat –, tels que le Comité des sous-ministres sur la gestion de l'intervention du renseignement (« **CSMGIR** »), le Comité des sous-ministres adjoints sur les opérations en matière de sécurité nationale (« **CSMAOSN** ») et le Comité tactique des SMA sur les opérations en matière de sécurité nationale (« **CTSMAOSN** »);
  - c) Contribuer à la coordination du processus de définition des priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement.

- [6] M. Eldebs a fait remarquer que les priorités en matière de renseignement n'étaient qu'un des dossiers dont s'occupe la direction de la Politique stratégique et de la planification, le Secrétariat de la S et R fournissant des conseils et élaborant des politiques au sein de la communauté de la sécurité nationale sur plusieurs autres questions.

## 1.3 Secrétariat du Conseil de la sécurité nationale

- [7] M<sup>me</sup> Chayer a déclaré que le CSN était un comité du Cabinet présidé par le premier ministre. Le CSN définit l'orientation stratégique à partir de conseils stratégiques sur les questions de sécurité nationale. Le CSN constitue un forum au sein duquel le premier ministre discute de ces questions avec les ministres. Les sous-ministres et les chefs d'organismes qui soutiennent les membres du Conseil participent également aux discussions.

## NON CLASSIFIÉ

[8] Le secrétariat de M<sup>me</sup> Chayer apporte son aide aux réunions du CSN. La secrétaire du CSN est la sous-greffière et CSNR, Nathalie Drouin. M<sup>me</sup> Chayer assiste M<sup>me</sup> Drouin dans l'élaboration et la coordination des conseils en matière de politiques et des documents de renseignement à l'appui des activités du Conseil, ainsi que dans l'énoncé des étapes qui suivent les réunions du CSN, y compris des mesures à prendre par les ministères et organismes.

### 1.4 Paysage des politiques

[9] Les avocats de la Commission ont relevé trois éléments décrits par l'avocat comme étant les pièces maîtresses du coffre à outils politique du gouvernement du Canada face à l'ingérence étrangère :

- a) Le Plan pour protéger la démocratie canadienne;
- b) La stratégie relative aux activités hostiles des acteurs étatiques (« **AHAE** »);
- c) Les priorités en matière de renseignement et, de là, les orientations stratégiques, les directives ministérielles et les exigences ministérielles qui indiquent aux organismes et aux ministères comment mettre à exécution ces priorités.

[10] Il a été demandé aux témoins s'ils souhaitaient ajouter quelque chose.

[11] M. Eldebs a déclaré que le gouvernement du Canada suivait plusieurs autres politiques et stratégies en ce qui concerne l'ingérence étrangère. Il a précisé que les priorités en matière de renseignement ne constituaient pas une stratégie, mais plutôt un processus et un point de convergence pour la communauté de la sécurité nationale. Il a fait remarquer que certains ministères étaient tenus par la loi de respecter ces priorités. Il a expliqué que les politiques et les stratégies régissant les activités du gouvernement variaient d'un ministère à l'autre et pouvaient changer avec le temps. Il en a donné plusieurs exemples, dont une stratégie de cybersécurité, une stratégie sur la région indopacifique et une politique avancée qui guide le travail du ministère de la Défense nationale. Il a affirmé pouvoir en citer d'autres, mais s'est tourné vers ses collègues pour leur demander leur avis.

## NON CLASSIFIÉ

[12] M<sup>me</sup> Walshe a déclaré que les stratégies et les lois qui régissent l'intervention du Canada face à l'ingérence étrangère ont évolué au fil du temps. Par exemple, des mises à jour législatives en 2015 et 2019 ont actualisé le coffre à outils, permettant à la fois d'obtenir du renseignement sur l'ingérence étrangère et d'y répondre. Ainsi, les lois régissant le Centre de la sécurité des télécommunications (« **CST** ») et le Service canadien du renseignement de sécurité (« **SCRS** ») ont été modifiées, ce qui a fait évoluer le coffre à outils.

### 1.5 Compréhension commune de l'ingérence étrangère

[13] Les avocats de la Commission ont fait référence au Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada, publié par le CPSNR, qui estime que la communauté de la sécurité et du renseignement du Canada n'a pas de compréhension commune de la menace d'ingérence étrangère, et notamment qu'elle ne sait pas quelles mesures devraient être prises<sup>1</sup>. Les avocats de la Commission ont relevé que les témoins ne s'entendaient pas sur cette caractérisation lors de leurs entrevues. Les avocats de la Commission ont demandé au groupe ce qui était fait pour que la communauté de la sécurité et du renseignement parvienne à une compréhension commune de la menace, tout en reconnaissant qu'il existe des points de vue différents sur la question.

[14] M. Eldebs a déclaré que les structures mises en place au sein du gouvernement du Canada pour répondre à l'ingérence étrangère et favoriser une compréhension commune de l'ingérence étrangère étaient solides. Il a ajouté que le processus de traitement des activités d'ingérence étrangère était arrivé à maturité.

[15] M. Eldebs a expliqué qu'en général, le renseignement sur l'ingérence étrangère était d'abord examiné au niveau d'un sous-ministre adjoint (« **SMA** »). Par exemple, il est fréquent que le CTMAOSN se penche sur le renseignement, discute de la menace et parvienne à une compréhension commune de la menace et des mesures à prendre. Le renseignement ainsi que les avis et recommandations du CTMAOSN sont ensuite

---

<sup>1</sup> CPSNR, *Rapport spécial sur l'ingérence étrangère dans les processus et les institutions démocratiques du Canada*, 2024, para. 146.

## NON CLASSIFIÉ

transmis au CSMGIR pour être examinés par les sous-ministres (« **SM** »), qui auront leurs propres échanges sur le sujet.

- [16] M. Eldebs a averti qu'il y aura toujours une « zone grise » dans ce domaine parce que la démarcation entre l'ingérence étrangère et l'influence étrangère ou une activité diplomatique normale n'est pas franche. Il a expliqué que le débat sur cette question était sain. Affaires mondiales Canada (« **AMC** ») amène une perspective absolument unique au débat parce que les diplomates canadiens à l'étranger parlent aux gens, font du lobbying au nom du Canada et tentent de convaincre leurs interlocuteurs du point de vue du Canada. Il est en effet important de comprendre la façon dont les diplomates sont censés travailler. Selon M. Eldebs, il n'est pas facile de déterminer quand une action s'écarte de l'activité diplomatique normale ou prend une tournure différente ou secrète. La discussion permet alors de mieux comprendre le problème et de mieux équiper le gouvernement afin qu'il puisse proposer des solutions opérationnelles et politiques judicieuses pour le Canada.
- [17] M. MacDonald a déclaré qu'il serait utile que la Commission formule des conseils sur la manière dont les gouvernements et le public pourraient composer avec la « zone grise » située entre l'ingérence étrangère et l'activité diplomatique légitime, et qu'on développe davantage les politiques sur cette question.
- [18] M<sup>me</sup> Walshe a déclaré que, sur le plan opérationnel, les comités sont bien soutenus par des processus décisionnels coordonnés et institutionnalisés. Lorsqu'un sujet est soumis au CTMAOSN ou au CSMGIR, il est présenté sous la forme d'un dossier regroupant le renseignement et la réponse proposée afin de faciliter une discussion éclairée. Ce processus vise à garantir la cohérence dans la prise de décision, en particulier lorsque des questions se posent au sujet du renseignement ou quand les activités se situent dans la zone grise.

### 1.6 Priorités en matière de renseignement

- [19] M. Eldebs a déclaré que les priorités du gouvernement du Canada en matière de renseignement (les « **priorités** ») étaient définies en consultation avec l'ensemble des ministères fédéraux et établies tous les deux ans. Une mise à jour semestrielle illustrant

## NON CLASSIFIÉ

comment la communauté les a exécutées est également présentée au Cabinet. Les priorités ne sont pas classées par ordre d'importance afin de procurer une certaine flexibilité aux ministères et organismes dans leur travail. Les exigences en matière de renseignement (les « **exigences** »), qui sous-tendent les priorités, sont bien plus détaillées et définissent précisément ce que chaque ministère peut faire ou le renseignement recherché compte tenu des priorités. Ces exigences sont classées par niveau et peuvent évoluer dans le temps. Les exigences relèvent des ministères.

[20] M<sup>me</sup> Ferguson, dont la direction est chargée de la coordination de la définition des priorités et des exigences, a déclaré qu'il était utile de voir les priorités comme un cadre qui guide le travail de la communauté de la sécurité et du renseignement. Elles déterminent les domaines d'intérêt stratégique pour le gouvernement du Canada sur un horizon de deux ans, dans lesquels l'aide du renseignement sera nécessaire pour promouvoir les intérêts du Canada. Les priorités sont élaborées en s'appuyant sur la communauté de la sécurité nationale et du renseignement ainsi que sur d'autres ministères et organismes fédéraux. Les sources qui guident le processus sont variées et comprennent le budget fédéral, les lettres de mandat et les priorités ministérielles. Les informations sont ensuite mises en concordance avec les capacités et les ressources dont disposent les organismes de collecte du renseignement afin de formuler les priorités.

[21] M<sup>me</sup> Ferguson a déclaré qu'une fois que le Cabinet a approuvé les priorités, celles-ci étaient diffusées à la communauté de la sécurité et du renseignement. À partir de là, le Secrétariat de la S et R dirige l'élaboration des exigences. Les exigences sont plus granulaires et portent sur des questions très précises au sujet desquelles les utilisateurs du de renseignement ont besoin de réponses pour effectuer leur travail. Les exigences sont classées du niveau 1 (le plus élevé) au niveau 4 (le plus bas) et sont évolutives, c'est-à-dire qu'elles peuvent être modifiées en fonction de l'environnement de la menace, des changements dans les priorités gouvernementales et d'événements extérieurs. Le Secrétariat de la S et R peut convoquer la communauté afin de discuter des exigences si ces dernières sont à ajuster pour une raison quelconque, le processus pouvant aussi être déclenché par un ministère. Cela peut se produire très rapidement (en l'espace d'une journée). Une vérification délibérée est également effectuée à

## NON CLASSIFIÉ

intervalles déterminés pour s'assurer que les exigences répondent encore aux besoins des utilisateurs.

- [22] M. MacDonald a déclaré que les alliés du Groupe des cinq fixaient eux aussi des priorités en matière de renseignement selon un processus similaire. Les membres de l'alliance partagent leurs priorités par l'intermédiaire d'organes tels que le Five Eyes Policy Forum [forum de politique du Groupe des cinq], auquel le Secrétariat de la S et R participe. Le Canada et ses partenaires disposent ainsi d'une vision plus large de la menace et des risques auxquels ils sont collectivement confrontés, et peuvent également combler leurs lacunes en s'aidant mutuellement à réaliser leurs priorités respectives.
- [23] Les avocats de la Commission ont fait référence à un document intitulé *Canadian Intelligence Priorities Strategic Guidance* [orientation stratégique des priorités du renseignement canadien]. M<sup>me</sup> Ferguson a déclaré que le Secrétariat de la S et R rédigeait le document d'orientation, qui est ensuite approuvé par le Cabinet. Ce document est l'instrument par lequel les priorités approuvées par le Cabinet sont diffusées aux ministères.

### 1.7 Types de renseignement et diffusion du renseignement

- [24] M. Eldebs a déclaré que le renseignement examiné quotidiennement par le Secrétariat de la S et R était principalement constitué d'éléments distincts, c'est-à-dire de rapports produits par des organismes tels que le SCRS, le CST et le Groupe des cinq. Ces éléments de renseignement relaient une évolution particulière du renseignement. En revanche, le SER (et certains autres partenaires du gouvernement du Canada) élabore des produits évalués qui regroupent des rapports de renseignement, et d'autres sources d'informations fournissent une évaluation de ce renseignement. Une évaluation est généralement une projection et une expression des probabilités qui cherchent à fournir une perspective de l'avenir d'une question. Les évaluations sont plus longues à réaliser et à produire.
- [25] M. Eldebs a déclaré que depuis qu'il s'est joint au Secrétariat de la S et R, la majeure partie des rapports reçus sont diffusés au moyen des outils électroniques qui

## NON CLASSIFIÉ

appartiennent au gouvernement du Canada. Ces outils enregistrent automatiquement l'ouverture d'un document ou d'un rapport par un utilisateur. M. Eldebs a expliqué que certains ministères, comme le CPM, n'ont pas accès aux outils de suivi automatique du lectorat. Pour ces clients, les rapports peuvent être imprimés et le lectorat peut être indiqué manuellement.

[26] M<sup>me</sup> Walshe a ajouté que le Secrétariat de la S et R n'était pas le principal mécanisme par lequel le CPM recevait du renseignement. Toutefois, le Secrétariat de la S et R lui transmet du renseignement lorsque le partage des informations est motivé par une priorité opérationnelle ou une raison urgente.

[27] M<sup>me</sup> Chayer a ajouté que lorsqu'elle a commencé à exercer les fonctions de secrétaire adjointe, S et R, en juin 2023, ce service possédait un système de suivi. Durant son mandat, le Secrétariat de la S et R travaillait avec plusieurs organisations, comme le CST, le SCRS et AMC, pour élaborer une stratégie d'amélioration du suivi du renseignement. Aujourd'hui, chacun de ces organismes compte sur des moyens électroniques pour diffuser et suivre le renseignement. Son équipe a également cherché à implanter des méthodes plus systématiques pour le suivi des séances d'information verbales dans l'ensemble de la communauté du renseignement. Pour chaque séance d'information, les organismes notent la date, les personnes présentes et les sujets abordés. Elle a souligné que les efforts de suivi de la diffusion du renseignement ne dataient pas d'hier; les nouvelles mesures viennent s'ajouter à celles qui en permettaient déjà le suivi.

### 1.8 Breffage à l'intention des parlementaires et des chefs de parti politique

[28] M. Eldebs a expliqué que l'OPSEC organisait des breffages généraux sur la sécurité à l'intention des parlementaires, des nouveaux ministres et de leur personnel. Ces séances ont pour but de mettre ces personnes au courant du paysage de la menace, y compris de l'ingérence étrangère. Récemment, l'OPSEC a commencé à organiser des breffages d'appoint destinés aux cabinets des ministres. Le CST et le SCRS participent également à ces breffages.

## NON CLASSIFIÉ

- [29] Les avocats de la Commission ont fait référence à une chaîne de courriels datant d'avril 2024, qui indiquait que le BCP organisait l'obtention d'habilitations de sécurité pour les chefs des partis d'opposition et avait mis sur pied un protocole pour leur offrir des séances d'information<sup>2</sup>.
- [30] M. Eldebs a déclaré que le processus d'obtention des habilitations de sécurité par les chefs des partis d'opposition avait commencé avant avril 2024, mais seuls deux chefs de parti avaient accepté cette offre. C'est l'OPSEC qui dirige ce processus, mais les breffages eux-mêmes sont coordonnés par le bureau de la CSNR et du CSNR adjoint. Ces breffages portent sur un ensemble précis d'éléments de renseignement à l'intention des chefs des partis d'opposition, qui traitent de questions générales relatives à la situation en matière de sécurité, en fonction de ce qu'ils ont réellement besoin de savoir. Les chefs des partis d'opposition ont ensuite la possibilité de poser des questions. Jagmeet Singh et Elizabeth May sont les deux seuls chefs de parti d'opposition à avoir reçu ce breffage.
- [31] M<sup>me</sup> Walshe a déclaré que le BCP avait d'abord proposé des habilitations de sécurité aux chefs des partis d'opposition pour leur permettre d'accéder à l'annexe classifiée du rapport du rapporteur spécial indépendant sur l'ingérence étrangère au moment de sa publication.
- [32] M. Eldebs a déclaré que le BCP avait renouvelé son offre d'habilitation de sécurité aux autres chefs de parti d'opposition. Il ne sait pas exactement pourquoi cette offre n'a pas été acceptée par tous les chefs, car aucune raison n'a été fournie.

### 1.9 Breffages sur les menaces aux parlementaires

- [33] Les avocats de la Commission ont fait référence à un protocole de gouvernance pour les divulgations de menaces aux parlementaires. Les avocats de la Commission ont également fait référence à un courriel adressé à M<sup>me</sup> Chayer en 2023 par un employé du SCRS concernant un projet de protocole, ainsi qu'à une chaîne de courriels de 2023 incluant M<sup>me</sup> Chayer et relative à un processus de breffage préalable sur le protocole. Dans la chaîne de courriels, M<sup>me</sup> Chayer invitait son collègue à [TRADUCTION]

---

<sup>2</sup> CAN035671.

## NON CLASSIFIÉ

« creuser un peu plus le concept de "menace" et ce qui constitue réellement une menace crédible ».

- [34] Les avocats de la Commission ont demandé à M<sup>me</sup> Chayer de préciser son commentaire sur ce qui constitue une menace crédible.
- [35] M<sup>me</sup> Chayer a expliqué que le processus suivi par le SCRS pour partager le renseignement a considérablement évolué. La correspondance mentionnée par les avocats de la Commission reflète les premières discussions avec le SCRS sur la façon de partager le renseignement, le moment de le faire et le type de scénario à utiliser pour protéger les sources et les méthodes. M<sup>me</sup> Chayer voulait se mettre à la place des politiciens ciblés par les breffages pour s'assurer que celles-ci étaient adaptées à leurs fins et qu'elles étaient le plus utiles possible à leurs destinataires. Elle a fait remarquer que les ministères concernés se coordonnaient afin que le contenu convienne et que les propositions de communication fassent l'objet d'un examen rigoureux en comité afin de parfaire le breffage.
- [36] M. Eldebs a reconnu que des processus rigoureux étaient désormais en place. Il a averti que le renseignement était souvent un instantané qui ne présentait qu'une partie de la situation. Il a également fait remarquer que les sources de renseignement étaient parfois crédibles et parfois non. Il est important d'examiner le renseignement de façon objective et de comprendre son poids, et l'action du gouvernement doit se fonder sur du renseignement crédible et sur le tableau complet. C'est pourquoi, avant que des mesures ne soient prises au sujet d'un élément de renseignement, celui-ci est généralement étudié d'abord par un comité de SMA, puis par un comité de SM, afin que les hauts responsables puissent en discuter et poser des questions à son sujet.
- [37] Lorsqu'on lui a demandé qui avait le dernier mot en cas de désaccord entre les hauts responsables, M. Eldebs a déclaré que les SMA parvenaient généralement à un consensus et qu'il n'avait jamais constaté de désaccord. Il a estimé que si les SMA n'étaient pas d'accord sur la meilleure ligne de conduite à adopter, les points de vue et les idées seraient soumis au comité des SM. Il a ajouté que la formulation de points de vue multiples au sein d'un comité des SM serait positive, car elle permettrait d'instaurer le genre de débat sain qui est nécessaire. Il a fait remarquer qu'AMC pouvait être une

## NON CLASSIFIÉ

bonne source pour savoir si les activités d'un diplomate ont dépassé les bornes, tout comme le SCRS pour les activités des agents de renseignement étrangers.

[38] M<sup>me</sup> Walshe a ajouté qu'en ce qui concernait l'opérationnalisation du renseignement, au lieu d'un désaccord entre les responsables, le Secrétariat de la S et R voyait plutôt un débat aboutissant à une adaptation de la réponse, par exemple un affinement du langage à utiliser pour informer quelqu'un d'une Mesure de réduction de la menace (« **MRM** »). Selon elle, le débat permet d'améliorer la séance d'information.

### 1.10 Parlementaires

[39] Les avocats de la Commission ont fait référence à un projet de mémoire à l'intention du premier ministre, qui contenait une mise à jour sur un député fédéral, Han Dong. M<sup>me</sup> Chayer a déclaré que les pièces jointes au projet de mémoire avaient été communiquées à la CSNR. Les autres témoins ne se souvenaient pas d'autres mises à jour concernant M. Dong.

[40] Les avocats de la Commission ont également fait référence à un courriel résumant certaines actions des services de renseignement et du gouvernement à propos de contacts entre un autre député fédéral et un représentant étranger. Dans ce courriel, le SCRS affirmait qu'il ne fallait pas activer de MRM. Les avocats de la Commission ont également fait référence à un autre courriel de M. Eldebs indiquant des mesures supplémentaires envisagées à l'époque. Finalement, d'autres mesures ont été prises.

[41] M<sup>me</sup> Walshe a ajouté qu'il existait des mécanismes de gouvernance très précis déterminant quand le SCRS pouvait utiliser une MRM en vertu de son mandat.

[42] M. MacDonald a déclaré que les MRM du SCRS n'étaient pas la seule façon de répondre à un élément de renseignement. Les MRM du SCRS ont un certain poids en raison du sérieux que la plupart des gens perçoivent lorsqu'ils s'adressent au SCRS. Cependant, le BCP peut également informer les parlementaires au sujet de l'ingérence étrangère et cette information peut leur être communiquée de différentes façons. M. MacDonald a insisté sur le fait que les fonctionnaires choisissaient la stratégie la mieux adaptée à la situation, en fonction de son impact probable.

## NON CLASSIFIÉ

- [43] M<sup>me</sup> Walshe a ajouté qu'une des conséquences importantes que les responsables prennent en considération pour décider de la mesure la plus appropriée et la plus efficace est le risque inhérent à la divulgation d'informations classifiées (un usage caractéristique des MRM).
- [44] On a demandé à M. Eldebs comment la communauté du renseignement pouvait déterminer si les gestes d'une personne étaient malveillants ou, au contraire, bien intentionnés, mais naïfs ou malavisés. M. Eldebs a déclaré qu'il était difficile de déterminer l'intention d'une personne à partir des activités signalées à son égard. Le renseignement fournit un instantané, mais ne traite pas de l'intention, sauf si la personne l'a exprimée. Il a également noté qu'en ce qui concerne la personne dont il était question, le renseignement était lacunaire. Dans un tel cas, la communauté du renseignement doit formuler des hypothèses, ce qui est délicat.
- [45] M. Eldebs a confirmé qu'il n'avait pas vu ou entendu parler d'autres activités préoccupantes de la part de cette personne.

### 1.11 Partage de renseignements avec les gouvernements provinciaux et territoriaux

- [46] Les avocats de la Commission ont fait référence à un document non daté concernant un breffage à l'intention du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Eby<sup>3</sup>. Ils ont renvoyé les témoins à un point relevant que l'architecture n'était pas bien établie au niveau provincial et fédéral. M<sup>me</sup> Walshe s'est rappelé que ce document était une première ébauche produite par un analyste qui travaillait de manière officieuse à certains problèmes concernant la communication du renseignement au gouvernement de la Colombie-Britannique. Elle aurait demandé à un analyste de réfléchir à une manière d'aller plus loin. À la lecture du document, M<sup>me</sup> Walshe a présumé qu'à ce moment-là, le BCP ne savait pas grand-chose de l'architecture mise sur pied par le gouvernement provincial pour recevoir du renseignement ou examiner des documents classifiés.

---

<sup>3</sup> CAN037897.

## NON CLASSIFIÉ

- [47] La Commission a demandé pourquoi le document n'était pas daté. M. Eldebs a expliqué que les projets de document et de note n'étaient pas souvent datés. Les projets sont généralement conservés sous forme électronique dans le système du BCP, qui enregistre automatiquement la date. Une date est apposée sur le document physique lui-même lorsqu'il est approuvé et transmis sous sa forme définitive. M<sup>me</sup> Walshe a ajouté que le processus décrit par M. Eldebs concernait les notes d'information officielles. Les documents consignant des réflexions informelles qui ne sont pas destinées à être transmises à de hauts responsables ne sont pas estampillés d'une date.
- [48] Les avocats de la Commission ont fait référence à un mémoire destiné au premier ministre du Canada, qui lui recommandait des réponses à une lettre du premier ministre du Yukon au sujet du partage de renseignement avec les provinces et les territoires<sup>4</sup>. Les avocats de la Commission ont demandé au groupe de faire le point sur les travaux réalisés pour assurer la liaison et le partage de renseignement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.
- [49] M. Eldebs a déclaré qu'il existait une table fédérale-provinciale-territoriale sur la sécurité nationale au niveau des SMA, où les responsables de l'ensemble des provinces et territoires peuvent discuter des questions de sécurité nationale. Sa réunion la plus récente (à la date de ce témoignage) s'est tenue au printemps 2024, mais toutes les provinces et tous les territoires n'y ont pas participé. M. Eldebs a travaillé avec le Secrétariat des affaires intergouvernementales du BCP pour faire en sorte que les gouvernements provinciaux et territoriaux identifient leurs points de contact en matière de sécurité nationale. Il a communiqué avec ces points de contact et organisé des réunions bilatérales afin de se présenter et de permettre au gouvernement fédéral de dialoguer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les questions qui les intéressent.
- [50] M. Eldebs a ajouté que le greffier du BCP avait rencontré les greffiers de l'ensemble des provinces et des territoires. Ainsi, la semaine précédente (juillet 2024), le greffier a rencontré les greffiers provinciaux et territoriaux pour discuter du projet de loi C-70 et de

---

<sup>4</sup> CAN033297.

## NON CLASSIFIÉ

l'ingérence étrangère en général. Le BCP s'efforce également d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à mettre en place les systèmes sécurisés nécessaires pour accroître les discussions sur des documents classifiés.

- [51] M. Eldebs a été interrogé sur un commentaire qu'il avait fait, à savoir que l'ensemble des provinces et des territoires ne disposaient pas de l'infrastructure adéquate. M. Eldebs a répondu qu'il avait constaté un changement et que toutes les provinces et tous les territoires étaient mobilisés et désireux de collaborer avec le gouvernement fédéral sur les questions de sécurité nationale. M. Eldebs a reconnu que les gouvernements provinciaux disposaient de systèmes technologiques et d'infrastructures différents, et que c'était la raison pour laquelle le BCP s'efforçait d'établir une méthode commune de communication sécurisée.

### 1.12 Structure de gouvernance

- [52] Les avocats de la Commission ont fait référence à une présentation sur des propositions visant à simplifier la structure de gouvernance du Canada en matière de sécurité nationale et de renseignement et à réduire le nombre de comités<sup>5</sup>. Observant qu'on comprenait que rien n'avait été définitivement convenu, les avocats de la Commission ont demandé au groupe d'expliquer à quoi pourrait ressembler le nouveau format et quand on prévoit le mettre en application.
- [53] M. Eldebs a expliqué que les consultations menées jusqu'ici avaient plus ou moins abouti à une structure composée de quatre comités du niveau des SM : (1) un comité de politiques pour les affaires étrangères et mondiales où seront discutés les sujets touchant la politique étrangère et la défense militaire; (2) un comité relatif aux opérations de sécurité nationale et de renseignement, qui, a-t-il fait remarquer, était déjà dans les faits un comité de travail, soit le CSMGIR. Il a relevé que le CSMGIR examinait le renseignement et la prise de décision face au renseignement et qu'il fonctionnait très bien; (3) un comité de politiques sur le renseignement de sécurité nationale. M. Eldebs a ajouté que, comme son nom l'indique, ce comité examinera les questions de politiques, remplissant ainsi la même fonction que l'actuel comité des SM

---

<sup>5</sup> CAN037056.

## NON CLASSIFIÉ

sur la sécurité nationale. Enfin, (4) un comité de coordination du renseignement qui traitera des questions opérationnelles, un rôle actuellement rempli par le Comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle. M. Eldebs a réaffirmé qu'à l'exception du comité consacré aux affaires étrangères, la structure examinée dans la présentation était déjà plus ou moins déjà en place et que les comités se réunissaient régulièrement. À l'issue du processus, le nom de certains comités pourrait changer. Une réunion au cours de laquelle la nouvelle structure sera de nouveau discutée est prévue pour la fin du mois de juillet.

- [54] M<sup>me</sup> Chayer a fait remarquer que la structure de gouvernance de la sécurité nationale et du renseignement était en constante évolution. Elle a expliqué que le fait que la structure faisait l'objet d'un examen ne signifiait pas qu'elle était inopérante. Les comités actuellement en place fonctionnent bien. À mesure que la menace ou le contexte évolue, la structure de gouvernance doit changer pour s'adapter. Cette révision est une autre évolution normale de la structure visant à l'optimiser et à l'adapter aux circonstances du moment.

### 1.13 Processus de surveillance des élections partielles

- [55] Les avocats de la Commission ont demandé aux témoins d'expliquer comment sont prises les décisions relatives au renseignement pendant les élections partielles et, en particulier, ce qu'il advient des rapports quotidiens, appelés RAPSIT, rédigés par le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« **Groupe de travail** ») lorsque le CSMGIR les reçoit.
- [56] M. Eldebs a déclaré qu'en plus du CSMGIR, les RAPSIT concernant les élections partielles étaient transmis à un comité de SMA, que celui-ci copréside avec Élections Canada, appelé Comité de coordination des sous-ministres adjoints sur la sécurité des élections (« **CCSMASE** »), lequel se réunit chaque semaine pendant les élections partielles. Le Groupe de travail fait le point sur la situation avec le CCSMASE et le CSMGIR.

## NON CLASSIFIÉ

- [57] Les témoins ont déclaré qu'il y avait eu sept élections partielles depuis juin 2023 et qu'aucun cas significatif d'ingérence étrangère n'avait été signalé dans aucune d'entre elles.
- [58] En règle générale, en cas de problème, le CCSMASE se penche sur ce problème et réfléchit à des options à présenter au CSMGIR. M. Eldebs a ajouté que l'avantage du Groupe de travail n'était pas seulement qu'il rassemble l'expertise des ministères qui le composent, mais aussi que ses membres peuvent relayer le renseignement pertinent au sein de leur propre ministère ou organisme, ce qui permet d'accélérer les choses.
- [59] Comme pour tout renseignement, chaque ministère et organisme siégeant au CSMGIR dispose de ses propres pouvoirs. Chacun d'eux présente au CSMGIR des options en fonction de ce qu'il peut faire, et la meilleure ligne de conduite à adopter est décidée à partir de là.
- [60] M<sup>me</sup> Walshe a ajouté que le CTSMASOSN intervenait également dans ce processus. Bien que ce comité soit composé d'un noyau de membres, il peut inviter d'autres ministères et organismes à se joindre à lui pour enrichir la discussion et les recommandations sur des questions spécialisées (p. ex., si la question est liée au cyberspace, il peut faire appel à des personnes ayant une expertise dans ce domaine). Le CTSMASOSN s'efforce de comprendre le renseignement et peut envisager des options qu'il présentera ensuite au CSMGIR. M<sup>me</sup> Walshe a fait remarquer que les organismes avaient également des discussions indépendantes à l'interne sur le renseignement, dont ils communiquent le contenu à leur SM pour qu'il le transmette au CSMGIR.
- [61] Les avocats de la Commission ont demandé au groupe s'il était possible qu'une situation requière une décision au niveau ministériel, relevant que le Panel des cinq n'est pas actif pendant les élections partielles. M. Eldebs et M<sup>me</sup> Walshe ont répondu que généralement, l'approbation ministérielle ne serait pas nécessaire, sauf pour certaines MRM et certaines mesures cybernétiques. M. Eldebs et M<sup>me</sup> Walshe ont expliqué que dans un tel scénario hypothétique, en tant que fonctionnaires non partisans, ils formuleraient des conseils également non partisans aux ministres.

## NON CLASSIFIÉ

## 1.14 Coordonnateur national de la lutte contre l'ingérence étrangère (« **CNLIE** »)

[62] Les témoins ont été interrogés sur la manière dont ils voyaient le rôle de collaboration parallèle du CNLIE par rapport au Secrétariat de la S et R. M. Eldebs a déclaré que le CNLIE s'occupe d'un certain nombre de questions afin d'aider le gouvernement à lutter contre l'ingérence étrangère. Par exemple, le CNLIE échange actuellement avec les communautés issues des diasporas pour comprendre les types d'influence auxquels elles font face. Il s'agit d'un rôle essentiel, car il permet d'apporter des connaissances importantes dans les discussions et alimente le coffre à outils. Cela permet de veiller à ce que l'approche du gouvernement du Canada en matière d'ingérence étrangère soit adaptée aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. Pour M. Eldebs, le CNLIE est un partenaire essentiel du Secrétariat de la S et R.

## 1.15 Renseignement de sources ouvertes (« **RSO** »)

[63] [Le renseignement de sources ouvertes, ou RSO, désigne généralement des informations et des données non classifiées].

[64] M. Eldebs n'était pas d'accord pour dire que la stratégie de RSO du Canada était lacunaire. Il a expliqué que de nombreux ministères et organismes fédéraux utilisent actuellement le RSO dans le cadre de leurs compétences et dans l'exécution de leur mandat. Il a ajouté qu'il était très important pour ces ministères et organismes de s'assurer que l'utilisation qu'ils font du RSO est conforme à la législation relative à la protection de la vie privée et à l'évolution des normes sociétales concernant la protection de la vie privée des individus en ligne.

[65] En ce qui concerne le travail actuellement effectué et les débats en cours, M. Eldebs a mentionné les difficultés à trouver l'équilibre entre l'utilisation du RSO à des fins de sécurité nationale et le droit et les attentes légitimes des citoyens à ce que les gouvernements ne collectent pas leurs données en ligne de façon massive ou sans raison. M. Eldebs a fait remarquer que le terme RSO avait une acception assez large et qu'il incluait les informations publiées sur le Web caché qui peuvent avoir été piratées ou volées par des acteurs malveillants – et dont l'utilisation se heurte à des contraintes

## NON CLASSIFIÉ

légales et éthiques supplémentaires. Le RSO peut aussi être constitué d'informations publiées en ligne par les Canadiennes et les Canadiens à propos de leur vie, ce qui ne signifie pas en soi qu'ils ou elles consentent à ce que leur gouvernement les recueille à des fins d'analyse. Par ailleurs, la collecte de données sur les Canadiennes et les Canadiens requiert la capacité de protéger ces données stockées contre les tiers.

[66] M. Eldebs a expliqué qu'il s'agissait d'un domaine en évolution, dans lequel les ministères font preuve, à juste titre, de prudence compte tenu des éléments de protection de la vie privée en jeu. M. Eldebs a suggéré que des orientations sur cet exercice d'équilibre seraient utiles.

### 1.16 Déclassification

[67] [Certains pays disposent de protocoles de déclassification en vertu desquels, après 20 ou 25 ans, un document est soumis à un processus visant à déterminer s'il doit conserver sa classification de sécurité. Le Canada ne dispose pas d'un protocole officiel pour déclassifier les documents historiques.]

[68] M. Eldebs n'était pas d'accord sur le fait que l'absence de protocole de déclassification nuisait à la capacité du Canada à lutter contre l'ingérence étrangère. M. Eldebs a expliqué que la déclassification consistait à abaisser ou à supprimer la classification de sécurité des documents *historiques* dont la divulgation ne présente plus de risque pour la sécurité nationale parce que leur contenu est désuet. L'objectif d'une politique de déclassification est d'accroître la transparence au sujet des documents historiques et de réduire la charge de travail exigée pour répondre aux demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Une telle politique ne concerne pas le partage ou l'exploitation du renseignement *actuel* ni la réponse aux menaces actuelles [parce que les documents déclassifiés sont historiques et dépassés].

[69] On peut opposer cette pratique au nettoyage, qui consiste à caviarder ou à résumer des documents classifiés afin d'en réduire le niveau de classification, pour que les informations puissent être partagées avec un public plus large. M. Eldebs a noté que le projet de loi C-70 avait élargi la capacité du SCRS à partager des informations, au-delà de son mandat préexistant en matière de MRM, ce qui a comblé une lacune. Il a

## NON CLASSIFIÉ

également fait remarquer que le CST avait la capacité de nettoyer ses informations pour les rendre accessibles au public. Il ne perçoit pas de lacune actuelle en ce qui concerne la capacité du gouvernement à nettoyer et à utiliser le renseignement.

## 2. Interrogatoire par le procureur général du Canada

### 2.1 Médias sociaux, intelligence artificielle (« IA ») et technologies émergentes

- [70] Les avocats du procureur général du Canada ont présenté aux témoins une note de renseignement rédigée par le SER et intitulée *Mobilizing Disinformation in a Public Discourse War with the West* [Mobiliser la désinformation dans une guerre de discours public avec l'Occident], qui indiquait que la République populaire de Chine (« RPC ») ciblait les jeunes dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à influencer les futurs dirigeants des pays occidentaux, y compris du Canada. La note précisait que c'était sur les adolescents et les jeunes adultes que les futures tentatives de désinformation et de propagande de la part de la RPC auraient le plus grand effet, relevant que les jeunes se fient à TikTok comme principale source d'« informations impartiales ».
- [71] M. Eldebs a observé que l'ingérence étrangère s'effectuait selon une méthode qui évolue et qu'elle se répandait par le biais des médias sociaux. M. Eldebs a fait remarquer qu'un gros pourcentage de Canadiens et de Canadiennes étaient sur TikTok, et qu'il était plus facile pour la Chine de les atteindre au moyen d'une série de vidéos de 10 secondes que par des articles dans les médias traditionnels. La prolifération des plateformes de médias sociaux a influencé la manière dont les adversaires façonnent l'environnement de l'information et entrent en contact avec les jeunes. Des outils comme TikTok, par exemple, constituent un terrain propice pour cibler la jeunesse canadienne, d'autant plus que le contenu de TikTok est modéré et influencé par la Chine. La communauté de la sécurité et du renseignement est consciente de cette menace.
- [72] M. Eldebs a estimé que la réponse à cette menace était l'éducation. À cet égard, il a décrit une approche multidimensionnelle du gouvernement fédéral, soulignant que

## NON CLASSIFIÉ

c'était la raison pour laquelle le travail de Patrimoine canadien ainsi que le Plan pour protéger la démocratie canadienne élaboré par le Secrétariat des institutions démocratiques du BCP étaient tous deux extrêmement importants. Cependant, M. Eldebs a souligné que la solution résidait dans une approche pansociétale, d'où l'importance de nouer des liens avec les communautés issues des diasporas et avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et de susciter la participation de nos systèmes éducatifs.

- [73] M<sup>me</sup> Chayer a souligné que la capacité des acteurs menaçants à diffuser des messages sur les médias sociaux était très vaste. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer la résilience des communautés et des sociétés face aux menaces en ligne et de sensibiliser les Canadiennes et les Canadiens à celles-ci, y compris aux efforts déployés pour influencer leur opinion sur certaines questions.
- [74] Les avocats du procureur général du Canada ont renvoyé le groupe à un document sur l'IA<sup>6</sup> et sur les technologies émergentes et lui a demandé de parler des efforts gouvernementaux au pays et à l'étranger pour s'assurer que l'IA ne soit pas utilisée à mauvais escient pour faire de l'ingérence étrangère. M. Eldebs a fait remarquer que l'IA était un outil pouvant être utilisé pour renforcer l'économie, l'éducation et la sécurité nationale. Il a déclaré que le Canada était un chef de file dans la recherche sur l'IA et qu'il était important qu'il joue un rôle de leadership dans la gouvernance de l'IA au niveau international.
- [75] M. Eldebs a décrit quatre chantiers dans lesquels le Canada s'est lancé dans ce domaine : (1) veiller à ce que l'IA soit éthique (c.-à-d. non discriminatoire); (2) veiller à la sécurité de l'IA en investissant dans la recherche et dans les capacités locales afin de mettre en place un cadre technologique sûr; (3) élaborer un ensemble de normes internationales régissant l'utilisation de l'IA (semblables aux normes internationales en matière de cybersécurité) et (4) s'efforcer de détecter l'utilisation malveillante de l'IA et de s'en prémunir.

---

<sup>6</sup> CAN032039.

## NON CLASSIFIÉ

[76] M. Eldebs a expliqué que les normes internationales constituaient une première étape essentielle pour se défendre contre l'utilisation malveillante de l'IA. Elles définissent ce qui est un comportement normal et acceptable (et ce qui ne l'est pas) et permettent ainsi à un pays comme le Canada de dénoncer les comportements inacceptables. Le Canada et les pays aux vues similaires travaillent actuellement à définir des normes internationales sur l'utilisation de l'IA. C'est une idée pour laquelle le Canada milite au sein de la communauté internationale.